



IV. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS > Qualité environnementale - qualité paysagère

Le végétal dans la ville

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

L'opposition minérale / végétale a longtemps défini la différence ville campagne : le végétal permettait de témoigner de la maîtrise par l'homme d'un élément naturel. Le paradigme a évolué depuis plusieurs années : le végétal n'est plus seulement associé à une fonction d'accompagnement du paysage, il participe du bon fonctionnement urbain, de l'équilibre de son climat à celui de ses usagers. Sous la forme de mur végétal, de trame verte, de corridor écologique, d'agriculture urbaine ou encore de jardins partagés, le vert en ville est aujourd'hui indispensable.

Les bénéfices du végétal sont nombreux :

- le végétal comme moyen d'adaptation au climat : lutte contre le réchauffement climatique et en particulier contre les îlots de chaleur, protection contre le soleil (ombre), évapo-transpiration, protection contre le vent (ralentissement) ;
- le végétal comme moyen de lutte contre la pollution : diminution du smog urbain, filtration des fines particules polluantes, séquestration naturelle du carbone et production d'oxygène ;
- le végétal comme élément structurant permettant de recoudre les territoires morcelés par les infrastructures ;
- le végétal comme média d'amélioration de la qualité de vie urbaine, réelle et ressentie.

Objectifs généraux

1. **lutter contre le réchauffement climatique, restaurer les continuités écologiques, renforcer la bio-diversité ;**
2. **renforcer la qualité urbaine et paysagère de la ville, adoucir le paysage urbain, lutter contre les îlots de chaleur ;**
3. **mettre en œuvre une politique d'encouragement au développement de l'agriculture urbaine.**

AGIR

La définition du végétal dans la ville implique une reconnaissance de sa présence, aussi bien quantitative que qualitative, par un inventaire cartographique permettant d'identifier ses différentes formes (groupements, sujets ponctuels ou ensembles linéaires, types...).

De nombreux outils, contractuels ou de programmation permettent de redéfinir la présence du végétal en ville :

- l'Agenda 21 ;
- les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et leur traduction dans la trame verte et bleue ;
- les outils de planification urbaine : la mise en place des SCoT ou des PLU/PLUI est l'occasion d'intégrer le végétal dans la ville, en particulier par la mise en place d'une OAP thématique, en définissant les différentes échelles de l'armature végétale du territoire.

Les projets :

À l'échelle de la ville, les interventions sont plurielles et se déclinent du grand territoire à la conception architecturale en multipliant et diversifiant la présence du végétal en ville : mise en continuité des ensembles et alignements, du corridor au relief ponctuel, de l'agriculture urbaine à l'architecture végétale.

Les partenaires :

- les services de l'État : DDTM, DREAL ;
- l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ;
- les maîtres d'œuvre, urbanistes, paysagistes, architectes, ingénieurs permettant de trouver des solutions globales et adaptées ;
- les associations d'agriculture urbaine.

Glossaire

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

OAP : Orientations d'aménagement et de programmation

PLU /PLUI : Plan Local d'urbanisme (intercommunal)

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

Chiffres clés

> **Plus de 80 % de la population française vit en ville.** Pour 9 français sur 10, avoir un contact avec le végétal est un élément essentiel au quotidien. 8 français sur 10 veulent vivre près d'un espace vert et 6 sur 10 estiment prioritaire la création d'espaces verts.

> **En France,** chaque jour, 236 000 m² de sols sont artificialisés par l'urbanisation et la construction d'infrastructures. Les sols fertiles sont les plus touchés puisque, depuis 2009, 90 % de l'artificialisation s'est faite à leurs dépens.

Cadre réglementaire

Le contexte législatif est riche, à noter en particulier :

Code de l'urbanisme : art. L.110, L.121-13°

Code de l'environnement : art. L.371-3, art. R.371-16

Agriculture urbaine : cf code rural et code de l'urbanisme (art. L.101-3, article 123 (offre la possibilité d'imposer à chaque projet l'intégration de parcelles à vocation agricole ou potagère lors d'opérations de renouvellement urbain.)

LE HAVRE

Une politique de requalification de l'espace public

Le Havre est une ville portuaire fondée par François I au XVI^e siècle, elle s'est développée grâce au commerce maritime. Bombardée en 1944, la ville est redessinée par l'architecte Auguste Perret. Le Havre est aujourd'hui inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ville a lancé en 2010 une politique de requalification urbaine ambitieuse du quartier Danton et du centre ancien afin d'assurer un développement durable et intégré. Pour mener cette requalification urbaine, elle a mis en place différents dispositifs, notamment le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), ainsi qu'une grande concertation avec les habitants. Une importance particulière a été portée au volet social du projet. De nombreux événements et temps forts ont été menés à partir de 2011 dans le but de recréer une dynamique d'animation de la vie locale.

La végétalisation du quartier s'est rapidement imposée comme un axe fort du travail de co-construction. Les premiers éléments de diagnostic ont rapidement orienté cette dynamique vers une réflexion sur l'aménagement d'un espace vert en cœur de quartier, dans lequel un jardin participatif a été pleinement intégré. Celui-ci a été livré en septembre 2018, et son appropriation par les habitants est pleinement satisfaisante à ce jour.

Dès 2012, cette forte volonté autour de la végétalisation du quartier a conduit les équipes à mettre en œuvre un projet de micro-implantations végétales sur les trottoirs et sur les espaces de plantations en pied de façade. Ces dernières sont gérées individuellement ou collectivement par les habitants en ayant fait la demande ; leur implication est un aspect central de ce projet. Entre 2013 et 2018, près de 80 jardins de rue ont été réalisés à l'échelle du territoire du centre ancien ; le dispositif, fort de ce succès, s'est ensuite développé dans quatre autres quartiers de la ville.

Si la période de co-construction du projet s'est achevée, l'implication des habitants dans la dynamique de vie de quartier est restée un mode de travail pour les services de la collectivité. Elle se concrétise notamment à la Fabrique Danton, lieu central de l'animation de la vie de quartier, au service du développement des projets collectifs ou individuels, ainsi que dans le travail de préfiguration du fonctionnement du futur équipement socio-culturel et sportif Danton.

POUR ALLER PLUS LOIN
www.lehavre.fr

CONTACTS
Animation de la vie locale et jardins partagés :
Benjamin.lebourg@lehavre.fr
Aménagement du quartier :
Vincent.deredec@lehavre.fr



Jardins partagés, place Danton

Cette gestion participative des projets a également été adoptée pour la mise en place d'autres opérations sur le territoire havrais.

Les objectifs généraux

1. une plus grande mixité de logements et d'usages ;
2. adapter l'offre de services et d'équipements aux besoins des habitants actuels et futurs, avec la création de nouveaux services et équipements pour les habitants du quartier ;
3. végétaliser le quartier et répondre à ses besoins et réinscrire le centre ancien dans la trame urbaine de la ville par tous les modes et le désenclaver.

Nous avons eu recours à un maître d'œuvre externe pour la réalisation du projet d'aménagement. L'équipe était composée d'un architecte, d'un paysagiste et d'un bureau d'études VRD. Un bureau d'études externe a également été retenu pour animer avec les services de la ville, la concertation avec les habitants.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville du Havre

PARTENAIRES

ANRU, FEDER, Région Normandie, Ana

COÛT

coût total de la requalification des espaces publics :
6,4 millions d'€ HT

DURÉE DU PROJET

10 ans

ÉTAT D'AVANCEMENT

livré à plus de 50%

LES PLUS

végétalisation du quartier et jardins partagés, mobilisation des habitants pour améliorer le cadre de vie, mobilisation de nombreux partenaires.

LES MOINS :

propreté à améliorer

PUBLICATION JUILLET 2020

Anne Catherine Gamerdingier, architecte-paysagiste (recto)
Vincent Deredec, aménagement du quartier Ville du Havre et Benjamin Lebourg, animation de la vie locale et jardins partagés Ville du Havre (verso).

Crédits photos : Ville du Havre, Emmanuel Leconte.

